

**Demande en vue d'être repris dans la liste des médecins consultés
dans le cadre de la loi du 28 mai 2002.**

Le soussigné, après lecture du contrat individuel, demande à être repris sur la liste des médecins consultés visée à l'A.R. du 7 mars 2013.

Données du médecin demandeur:

Nom

Qualité

Adresse

.....

.....

.....

E-mail

Numéro INAMI

Motivation de cette demande:

.....

.....

.....

Formation suivie en vue de répondre aux exigences posées dans le contrat individuel:

formation EOL

autres:

Veillez cocher les cases suivantes:

accord avec la procédure de fonctionnement décrite au contrat

engagement de respecter et de garantir la volonté et le choix du patient

engagement de suivre une formation permanente : entretiens collégiaux, séminaires

prise de connaissance du contrat individuel, joint signé au présent document

prise de connaissance de l'A.R. du 7 mars 2013

Date de la demande, signature et cachet